

De la question sociale à la question spatiale From the social to the spatial

Laurent Davezies

Number 52, Fall 2004

Le territoire, instrument providentiel de l'État social

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/010588ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/010588ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Lien social et Politiques

ISSN

1204-3206 (print)

1703-9665 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Davezies, L. (2004). De la question sociale à la question spatiale. *Lien social et Politiques*, (52), 47–53. <https://doi.org/10.7202/010588ar>

Article abstract

Place-based approaches appear to be universally applicable, useful both for addressing social issues and for promoting economic development. However, this assumption does not stand up to an analysis of the social and economic effects of the spatial behaviour of households and firms in France. In the first place, there is no simple relation between social equality and territorial equality. Establishment of social groups in a locale may result in an equalization of average conditions within whole region at the same time as it generates a rise in inequalities across municipalities or neighbourhoods. Secondly, local development policies that aim to combine development and social cohesion seem to work better in a Keynesian context (that is, demand-based) than in a neo-classical one (that is, supply-based). Calls for local development and a rise in territorial competition may now result in conflicts of scale, in which sub-regional places have a rationale to choose a rent-seeking model of development rather than a production-based one (the latter being, of course, necessary for generating rents). It is paradoxical that pushed to the limit, the logic of place-based development might contribute to impoverishing a country like France.

De la question sociale à la question spatiale

Laurent Davezies

La question des «territoires» occupe une place de plus en plus importante dans la littérature académique comme dans l'agenda des politiques publiques. Un nombre croissant de phénomènes ne sont plus évoqués aujourd'hui seulement sous leur angle social, mais également sous celui de leur dimension spatiale. Pourtant, en dépit de ce que l'on pourrait penser, la traduction de questions traditionnellement sociales en termes spatiaux ne procède pas d'un simple changement de dimension ou d'angle de vue mais plutôt d'une véritable transformation de la nature même de ces questions. Les phénomènes socio-économiques localisés ne sont pas — ou plus — seulement la projection au sol des rapports sociaux et économiques globaux mais ont une logique propre qui est trop souvent ignorée.

La question de l'inégalité spatiale tend ainsi à prendre le pas sur celle de l'inégalité sociale. Parler, par

exemple, de pauvreté, passe ainsi désormais systématiquement par le fait de parler des «quartiers» de grands ensembles, comme si c'était là et là seulement qu'il faudrait l'affronter (alors que l'on estime que seulement 30% des pauvres vivent dans les grands ensembles et que seulement 20% de la population des logements sociaux est pauvre [Rapport sur la pauvreté, 2002]).

La lutte contre les inégalités sociales a été un des principaux moteurs du progrès social, mais aussi économique, des pays industriels dans les décennies passées. Quand la formation de l'État a mis plus de dix siècles pour fabriquer un budget prélevant et redistribuant aujourd'hui le quart du PIB national, les luttes sociales ont mis moins d'un demi-siècle à fabriquer une sécurité sociale dont les prélèvements sont aujourd'hui encore plus importants. La lourdeur de ces prélèvements redistributifs a été un des principaux aiguil-

lons et de la consommation (et donc de l'écoulement des produits et services) et de la productivité du travail.

L'avenir s'est fait, dans les pays industriels, sur le social. Aujourd'hui, ce qui mobilise, c'est le «retour vers le local»... Serait-ce un «grand bond en arrière» que l'on nous propose désormais? Le salariat et ses luttes ont constitué hier l'essentiel du contenu de ce que l'on appelle actuellement, à tort et à travers, le «lien social», alors qu'aujourd'hui c'est dans la vie locale qu'on nous explique qu'il faudrait le faire vivre...

Le social réduit au local?

Les «pauvres», depuis des siècles, étaient des gens qui travaillaient pour les propriétaires du sol ou du capital. Le choc et plus encore la combinaison des énergies, en «compétition associée», du travail et du capital ont constitué le moteur d'un progrès matériel specta-

culaire et général. Les pauvres aujourd'hui, et c'est un fait nouveau à l'échelle séculaire, sont désormais, en France, pour l'essentiel les exclus du travail et des luttes sociales. La question cruciale n'est plus tant désormais de savoir ce qu'ils font, que là où ils sont. L'enjeu social tend à se réduire à un enjeu local: la Seine-Saint-Denis, les Minguettes, la Corse, le Bassin Minier... le marquage territorial se substituant à l'appartenance de classe, c'est-à-dire à la position dans la production. L'énergie n'est plus dans le rapport de force et le choc des intérêts du travail et du capital, adversaires indissociablement liés, mais dans l'évitement spatial. La question du «lien social» est ramenée à un enjeu de cohabitation «harmonieuse» d'agents n'ayant d'autres rapports entre eux que de pratiquer le même espace — de «cohésion», comme on dit maintenant.

La ségrégation spatiale (qu'elle soit le fait des ménages ou des entreprises) joue dans l'évitement du conflit social le rôle de mise à distance qu'ont eu les armes à feu quand on les a introduites sur les champs de bataille. Aux chocs globaux des grèves générales ponctuelles d'hier tendent aujourd'hui à se substituer

des tensions locales éparses et permanentes. Le conflit entre le pauvre et le riche ne se règle plus aujourd'hui, une bonne fois, sur le terrain social, il s'enlise désormais par la mise à distance, au sens propre, des protagonistes. C'est ce que Felix Damette explique quand il parle d'une «ségrégation dissociée» qui aurait pris aujourd'hui dans nos villes la relève de la «ségrégation associée» d'hier. L'enlèvement du conflit spatial aura-t-il la même fécondité économique et sociale que le choc du conflit social? On peut en douter, d'autant qu'à l'enlèvement vient s'ajouter la confusion conceptuelle.

Inégalités sociales et inégalités spatiales

L'introduction de la dimension spatiale des phénomènes entraîne en effet une confusion qui est trop rarement soulignée. L'inégalité spatiale, pour prendre un thème lourdement chargé, est-elle simplement l'expression sur le territoire de l'inégalité sociale, comme on l'entend souvent? Non. Dans cette matière comme dans beaucoup d'autres, le «spatial» constitue une sorte de nuage de fumée conceptuel: l'inégalité, l'équité, la croissance économique et d'autres notions encore perdent l'essentiel du sens qu'on leur connaît quand on leur accole les adjectifs «spatial», «territorial» ou «local»¹.

L'inégalité spatiale par exemple, sa nature, son intensité et sa dynamique ont beaucoup moins à voir avec les inégalités sociales que l'on pourrait — pourtant assez raisonnablement — le penser.

D'abord, en termes de complexité, l'inégalité spatiale se démarque de l'inégalité sociale. En effet, cette dernière, pourtant déjà difficile à cerner², a au moins l'avantage de se

définir par un type et un degré d'écart à une situation unique, celle d'égalité absolue au sein de la population. La force de la notion d'égalité — dont l'histoire nous a montré qu'elle pouvait mobiliser les foules — tenait à son caractère absolu et dénué d'ambiguïté (même si des auteurs comme Atkinson ont depuis longtemps montré que personne ne souhaite vraiment l'égalité absolue mais plutôt l'inégalité la plus juste, qui tienne compte, notamment, de l'âge, des charges de famille ou de l'expérience des agents...). Il en va différemment avec l'inégalité spatiale. Un état d'égalité entre des territoires, par exemple un revenu moyen par habitant égal entre deux régions, ne constitue pas une situation de référence unique mais recouvre une infinité de situations. Une égalité interrégionale de revenu ou de produit intérieur brut par habitant peut par exemple dissimuler une même structure d'inégalités sociales considérables dans les régions! Ceux qui se battent côte à côte pour l'égalité spatiale et l'égalité sociale poursuivent ainsi des buts finaux qui peuvent être parfaitement différents et sont souvent des ennemis qui s'ignorent.

Qu'en est-il, concrètement et aujourd'hui, des inégalités spatiales de revenu? Augmentent-elles ou diminuent-elles? Ces questions mériteraient des réponses claires qui sont rarement fournies. En effet, il ne peut pas y en avoir, car les inégalités spatiales augmentent ou se réduisent selon les échelles géographiques et l'on ne peut donc dire, de façon absolue qu'elles progressent ou qu'elles reculent. De façon générale, entre les régions, les départements, les zones d'emplois ou les aires urbaines, les inégalités de revenu par habitant ont eu tendance à se réduire

en France, de façon continue depuis les années 1960 (soit depuis que l'on dispose de séries statistiques). Cette réduction a été significative, avec une division par deux sur la période, compte non tenu des indices de prix des différentes régions (si l'on disposait de tel indices on mesurerait une réduction beaucoup plus forte encore). L'inégalité de rémunération du travail entre les territoires s'est progressivement réduite, et on en arrive à la situation actuelle dans laquelle, selon l'Insee, les différences de salaire moyen entre régions ne tiendraient pratiquement plus qu'à des différences de structure de qualification. On est loin du «déménagement du territoire» si souvent évoqué ces dernières années en France...

En revanche, les inégalités spatiales de revenu par habitant se sont, dans le même temps, accrues à l'échelle fine (à la «grande» échelle des géographes), entre les communes d'une même agglomération, entre les quartiers d'une même commune³, etc.

Il n'y a donc pas «une» inégalité spatiale, mais différentes inégalités spatiales variant selon les échelles géographiques. Le fait que leurs dynamiques respectives puissent ainsi diverger suggère que leur nature et leurs facteurs d'évolution sont différents. Pour aller vite, les inégalités entre les grands territoires se réduisent du fait de mécanismes macro-économiques (et notamment des puissants dispositifs de redistribution publique — a-spatiaux, car à visée sociale — et privée du revenu sur le territoire), alors que celles qui se développent au niveau infra-urbain tiennent plutôt à des mécanismes microsociaux. Quand l'État et la sécurité sociale raccommode les grandes pièces du territoire en

mobilisant des dépenses équivalentes à plus de 50 % du PIB (et donc à plus de 70 % du revenu des ménages français), les comportements ségrégatifs des ménages — souvent relayés par leurs élus locaux — le mitent finement. La combinaison de ces dynamiques contradictoires est complexe, différenciée selon les territoires, et rend difficile un exercice de généralisation sur la question des inégalités territoriales.

Développement local contre développement national?

Un autre trou noir de la question locale — et de l'analyse des inégalités spatiales — est constitué par la question du «développement local». Préoccupation assez nouvelle, liée à la décentralisation et à la prise en main par les acteurs locaux de leur destin, la question du développement local est prise dans ce paradoxe entre une pléthore de discours (par exemple, on dénombre 183 000 sites Internet comportant l'expression «développement local») et un déficit conceptuel presque absolu. Il n'existe en effet pas de définition établie du développement local (ou régional), ni dans la littérature académique ni dans les documents politico-administratifs. De façon générale, en France, la plupart des auteurs traitent du développement local comme d'un *processus*, généralement de mobilisation des acteurs, mais pas ou peu du développement local comme *état*. Pour l'essentiel, le modèle de développement local qui prévaut est la simple application du modèle de croissance nationale au territoire. La nouvelle «économie géographique», qui constitue une tentative notable des économistes d'enfin intégrer la dimension spatiale à leurs modèles, ne constitue, pour l'instant, pas une réponse à ce vide théorique. En effet,

ces différents travaux qui, dans le monde entier, sont en train de faire émerger le territoire comme variable de la croissance nationale (via les notions d'externalités métropolitaines, de «coûts de transaction», etc.) ne constituent qu'une contribution, mineure dans le meilleur des cas, abusive dans le pire, à la compréhension de ce qu'est et de ce qui fait la croissance locale (ou régionale) dans nos pays.

Il faut comprendre les élus des territoires non métropolitains, de l'espace rural comme des villes moyennes ou des régions «périphériques». Le fait que depuis des années on leur explique doctement, à longueur de pages, de communications scientifiques et de rapports d'experts, que leur destin est scellé ne peut que soulever une vague de protestations contre la fracture socio-spatiale et la «mondialisation ultralibérale».

À l'échelle nationale, les grands agrégats sont assez parfaitement chaînés: l'efficacité productive (compétitivité) permet une croissance de la valeur ajoutée (le PIB, qui est la somme des richesses créées dans le pays). Le revenu des ménages évolue avec le PIB, dont il est issu (directement et, on le verra, indirectement). L'emploi aussi, dont la variation dépend de la croissance nationale du PIB, du revenu et de la consommation, variables largement liées entre elles. Quand la croissance est là, tout va: l'emploi, la pauvreté, le revenu... La clef de la croissance nationale se trouve donc du côté de la qualité de la mise en œuvre des facteurs de production. Et parmi ces facteurs stratégiques de production, à côté du capital et du travail, on doit compter désormais un «facteur territoire».

Pourtant, la notion de «territoire» est ambiguë: abordé seulement

comme *facteur* par l'économie spatiale, le territoire est, aux yeux des acteurs du développement local, plutôt un *support* abritant une aggrégation de population. Et la croissance locale (l'amélioration du bien-être des populations locales) semble répondre à un modèle différent de celui qui fait la croissance nationale (l'amélioration du bien-être des habitants de la nation). La question de la contribution des territoires à la croissance nationale apparaît comme radicalement distincte de celle de la croissance des territoires, et plus encore, ceux qui y contribuent le plus en tant que facteur ne sont pas forcément ceux qui en bénéficient le plus en tant que support.

C'est ce qu'on observe en France (et dans d'autres pays industriels): on est surpris de ne pas trouver la trace du nouveau déséquilibre territorial que nous prédisent les spécialistes de l'économie spatiale, avec une échappée des espaces les plus adaptés à la nouvelle concurrence mondiale et un retard croissant de ceux qui le sont moins. Au contraire. On l'a dit plus haut, les inégalités de revenu, par exemple entre les régions, n'ont pas cessé de décroître à un rythme inchangé depuis près de quarante ans. La courbe décrivant

l'évolution de cette inégalité est pratiquement droite, ce qui signifie que ni les phases de croissance, ni celles de récession, ni plus encore l'ajustement structurel permanent dans lequel nous vivons depuis une trentaine d'années, n'ont eu d'effet sur elle. L'emploi se développe aujourd'hui plus vite dans les territoires les moins développés, ceux que l'on disait hier laissés sur le bord de l'autoroute de la croissance (ceux qui avaient le malheur de ne pas être dans la «banane bleue»), notamment dans tout l'ouest du pays. Les villes moyennes se développent, du point de vue du revenu et de l'emploi, en moyenne aussi bien que les métropoles; une part majeure du monde rural connaît actuellement une étonnante embellie socio-économique... bref, on assiste à une évolution des territoires inverse de celle que l'on nous annonçait (Davezies, 2004).

À l'observation, ce qui fait la croissance locale n'est pas de même nature que ce qui fait la croissance nationale. Une nouvelle fois, un territoire subnational n'est, et sur pratiquement aucune question, pas l'image réduite de la nation. Les équations macro-économiques ne s'appliquent pas dans des fractions du territoire national et d'autant moins que ces fractions sont petites. La création de richesse (valeur ajoutée ou PIB) locale n'a que peu de rapports avec le revenu local. La compétitivité des systèmes productifs locaux ne garantit pas non plus la création d'emplois. Comment expliquer ce qui apparaît à beaucoup comme un paradoxe?

On l'a dit plus haut, le revenu national dépend directement et indirectement de la création nationale de richesse. Mais les mécanismes indirects de formation du revenu sur les

territoires ont pris, au fil des décennies passées, un poids croissant et désormais dominant: la valeur ajoutée ici, via les prélèvements publics et la mobilité géographique privée, va alimenter le revenu là. On considère que les prélèvements obligatoires — et les dépenses qu'ils financent — représentent environ la moitié du PIB national (soit près des deux tiers du revenu des ménages). Ce jeu des prélèvements-dépenses publics ne s'applique pas également dans tous nos territoires et est massivement favorable aux territoires les moins productifs (Davezies, 1999), moins contributeurs, qui bénéficient de transferts implicites (salaires publics, retraites et autres prestations sociales), lesquels finissent par représenter le principal moteur de leur croissance. Et certains territoires se spécialisent ainsi dans la captation de ces revenus indirects quand d'autres sont plutôt spécialisés dans la création de richesse!

On peut revisiter, au service de la géographie économique, la déjà ancienne théorie des secteurs «exposés» et des secteurs «protégés». Pour aller vite, les moteurs de la compétitivité et de la croissance française se trouvent aujourd'hui concentrés dans les espaces les mieux adaptés à la nouvelle concurrence mondiale. Ces espaces sont principalement pilotés par un modèle de type néoclassique dans lequel la variable première est la qualité de l'offre compétitive. Cela signifie qu'ils enregistrent un ajustement accéléré, notamment par la destruction des emplois les moins qualifiés. Ces espaces génèrent un revenu qui est (i) en large partie prélevé et redistribué vers les espaces moins productifs et (ii) pour une part significative dépensé à l'extérieur par les actifs qui l'ont généré. Si crise économique

et sociale il y a, par exemple en Île-de-France, ce n'est pas du fait d'une panne de productivité mais, on peut le penser, largement du fait d'une crise de sous-consommation liée à l'exportation des revenus franciliens (retraites, pratiques touristiques, navettes domicile-travail...⁴).

D'un autre côté, les territoires moins équipés en termes de compétitivité productive mais dotés d'aménités paysagères ou climatiques s'orientent vers un modèle de croissance keynésien (ou de rente), fondé sur la demande locale des ménages, «protégé», reposant d'une part sur la captation des revenus (publics et privés: salaires publics, retraites, résidences secondaires, tourisme...) largement issus des régions exposées et, d'autre part, sur l'offre de services à la population. Dans ce second modèle, ce n'est pas l'offre productive qui est stratégique, mais la demande locale. Ce partage (qui est en fait, sur le terrain, une combinaison avec des dosages très différents selon les territoires) des deux modèles de croissance locale n'est pas nouveau. Ce qui est nouveau, c'est que la montée en puissance du modèle keynésien de croissance locale et la différenciation croissante des économies locales — les unes dépendant de leur offre compétitive et les autres de la demande locale — sont aujourd'hui en train d'inverser les dynamiques territoriales qui répondaient plutôt, dans les décennies passées, au modèle de l'offre compétitive (auquel en sont restés la plupart des analystes).

L'économie de l'offre est excluante pour les actifs peu ou moyennement qualifiés. Elle est le fait de territoires industriels et à faibles aménités résidentielles qui les privent des revenus et de la consom-

mation de retraités ou de leurs actifs qui les quittent de façon croissante, définitive ou temporaire; elle est souvent le fait de territoires à indices de coût de la vie élevés que ne compensent pas des revenus du travail qui ont pratiquement atteint l'égalité, par catégorie, entre les régions françaises. *L'économie de la demande* est amicale avec le développement social, l'emploi et, par effets multiplicateurs, le revenu. Les 1000 milliards de francs de pensions de retraite versés en France en 1999, les 650 milliards de dépenses touristiques, les 700 milliards de salaires publics et pratiquement le même montant de prestations sociales sont autant de sources de revenu que les territoires les moins productifs peuvent mieux que d'autres capter.

On arrive ainsi à une situation dans laquelle ce sont les territoires les moins compétitifs sur le plan productif qui ont tendance à connaître aujourd'hui les meilleures performances sur le plan de l'évolution du revenu, de l'emploi, de la pauvreté et du peuplement. Le ciseau entre, d'une part, les disparités de PIB par habitant, qui augmentent, et d'autre part, les disparités de revenu par habitant, qui se réduisent, s'élargit, selon un paradoxe qui n'est qu'apparent, depuis près de 15 ans.

Le conflit des échelles

Revenons à l'ambiguïté de la notion de développement local ou régional: si c'est le fait d'augmenter la contribution à la richesse nationale, comme le plus gros de la littérature le suggère, il y a lieu de s'inquiéter du creusement des déséquilibres territoriaux. Si c'est le fait d'augmenter l'emploi, le revenu et le peuplement, en bref d'améliorer le bien-être des populations considé-

rées, on peut se réjouir de l'actuel rééquilibrage territorial.

Se réjouir? Il convient quand même d'y regarder à deux fois. Le modèle territorial qui gagne actuellement, sur le plan d'un développement à la fois économique, social et démographique, est le fait de territoires faiblement «métropolisés», qui souvent captent plus encore qu'ils ne créent les richesses (par exemple, et sans vouloir se faire des ennemis, on peut donner, parmi d'autres, l'exemple du Languedoc-Roussillon). Leur offre est territoriale, par l'exploitation plus ou moins mesurée de leur rente paysagère (voir le littoral, par exemple, qui n'est pas une ressource renouvelable...), leur activité plutôt tournée vers les ménages, *low-tech* et à faibles gains de productivité (d'où la croissance de leur emploi). Les territoires les plus industriels et les plus productifs, dont les gains de productivités sont — sur le papier — infinis et qui mettent en œuvre des facteurs de production dont la part renouvelable s'accroît sans cesse (le capital humain) parviennent, quant à eux, de moins en moins à associer le développement social et démographique à leurs performances de développement productif; au contraire. Pourtant, le succès des premiers dépend largement de la croissance des seconds. À l'heure de la décentralisation et de son approfondissement, on peut s'inquiéter de voir monter au-delà du raisonnable une idée d'autonomie du développement de territoires en compétition (et donc substituables), alors que nos différents territoires sont au contraire les éléments complémentaires d'un système national à forte différenciation géo-fonctionnelle. La révolte du foie contre la domination des poumons n'augure rien de bon pour le patient.

Le «développement local» est désormais porté par les élites locales au moment historique où la captation de revenus indirects permet désormais de meilleures performances de croissance locale que la création de valeur ajoutée dans les secteurs en compétition mondiale: on peut s'inquiéter de voir une nouvelle compétition, perverse, se développer entre les territoires français au détriment des territoires les plus productifs et de la croissance nationale. Cette nouvelle compétition est perverse, car elle est fondée sur une illusion ou un simulacre d'autonomie de la croissance locale alors qu'elle joue sur la répartition des fruits de la croissance plus que sur leur génération, et cela jusqu'à priver peut-être les territoires les plus engagés dans la compétition mondiale du minimum de ressources (ou de rétributions locales) nécessaire à leur effort. C'est ce que l'on commence à observer en Île-de-France.

Le modèle territorial «qui marche» aujourd'hui — dans lequel ce sont les territoires qui produisent le moins dont le revenu progresse le plus! —, largement fondé sur la captation de revenus qui ne sont qu'indirectement liés à la production, ne peut être un modèle national, au

risque de devenir le modèle national «qui perd». Et cela dans un contexte dans lequel la population active se raréfie et vote de façon croissante avec ses pieds, en se portant vers des territoires où elle ne veut plus seulement prendre des vacances mais peut désormais aussi travailler et vivre⁵... Les économistes qui sont aujourd'hui les chantres du modèle de la concentration spatiale devraient peut-être lever la tête de l'écran de leur ordinateur et un peu s'inquiéter du fait que dans le temps où ils assurent la domination conceptuelle de ce modèle «métropolitain» de croissance nationale, il est en train de perdre la domination concrète dont il jouissait ces dernières décennies dans notre pays au profit des nouvelles formes de «développement local»!

Laurent Davezies
Université de Paris XII

Notes

¹ Sur la critique de la notion «d'équité spatiale», voir Davezies, 2001.

² Il n'y a pas de définition et de mesure unique d'un état d'inégalité au sein d'une population, témoin le fait que prolifèrent les indicateurs statistiques d'inégalités sociales: coefficient de variation, coefficient de Gini, écarts mini-max, etc. S'ils donnaient tous la même représentation d'état d'inégalité au sein d'une population, on n'en aurait gardé qu'un, le plus simple à calculer. Leur coexistence est la preuve des divergences d'appréciation d'une situation donnée.

³ Ce phénomène de montée des inégalités intercommunales au sein des agglomérations est beaucoup plus net dans les villes situées à l'est de la ligne Cherbourg-Montpellier, où les termes négatifs et positifs de l'ajustement struc-

tuel de l'économie française, les destructions et créations d'emplois et de métiers, ont été les plus marqués (voir la loi «PLM, etc.» proposée dans Davezies, 1998).

⁴ On n'est pas là dans l'anecdote: on peut estimer, pour l'année 1999, que 7% de la masse salariale versée en Île-de-France concerne des emplois occupés par des actifs habitant hors de la région, soit une fuite de l'ordre de 50 milliards de francs (calcul d'après Insee). Cinquante autres milliards «perdus» sont la différence entre ce que dépensent les provinciaux en Île-de-France et ce que les franciliens dépensent en province (calcul d'après SDT-Ministère du Tourisme). Si le poids national des retraités franciliens (15%) était le même que celui de ses actifs (22%), la somme dont la région bénéficierait en plus serait de l'ordre de 90 milliards de francs supplémentaires (calcul d'après DGI). Si l'on rajoute les transferts publics liés au budget de l'État, on retranche encore une cinquantaine de milliards de francs (calculs de l'auteur)... Au total, pour autant qu'une telle somme ait du sens et pour donner un ordre de grandeur au lecteur, ce sont en gros 250 milliards de francs de revenu, en 1999, qui s'évaporent en Île-de-France, soit 10% du PIB de la région ou encore 3% du PIB national (c'est-à-dire la croissance nationale une année heureuse).

⁵ Voir la pénurie actuellement croissante de professionnels intermédiaires dans la région parisienne — la presse a beaucoup parlé des infirmières, mais c'est un spectre beaucoup plus large de métiers qui sont en train de ne plus trouver à embaucher. La recherche urbaine est depuis longtemps obnubilée par les «emplois métropolitains supérieurs», d'une part, et par les «exclus», d'autre part. Elle semble oublier ou ignorer que ce qui fait une métropole qui marche, ce sont aussi les classes moyennes qui en constituent l'armature logistique. Le modèle de la concentration spatiale est superbe pour parler des avantages économiques de la métropole et des professionnels qui y triomphent, mais ne se pose pas la question de sa durabilité et notamment de savoir si ses avantages externes y sont restitués également — ou au moins proportionnellement à leur

contribution — à toutes les catégories d'actifs dans un contexte de compétition territoriale. Mais ce n'est là qu'affaire d'ajustements diront les économistes, pour lesquels, à long terme, tout finit par s'arranger...

Bibliographie

Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion. 2002. *Rapport sur la pauvreté 2001-2002*. Paris, La Documentation française.

DAVEZIES, L. 1998. «Ville éclatée ou société éclatée?» dans N. MAY et P. VELTZ, éd. *La Ville éclatée*. La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube : 59-79.

DAVEZIES, L. 1999. «Un essai de mesure de la contribution des budgets des pays membres à la cohésion européenne», *Économie et prévision*, 138-139, II/III.

DAVEZIES, L. 2001. «Les fondements d'une intervention publique en faveur du développement territorial», dans OCDE, *Perspectives territoriales de l'OCDE*. Paris.

DAVEZIES, L. 2004. «Développement local : le déménagement des Français», *Futuribles*, 295.